



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône**

Pôle d'évaluation domaniale

3, rue de la Charité
69268 LYON cedex 02

téléphone : 04 72 77 21 00
mél. : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : jean-louis DUPUCH

téléphone : 04 72 77 21 59
courriel : jean-louis.dupuch@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 6809739
Réf OSE : 2021-69133-88562

le 07/12/2021

Le Directeur à

MONSIEUR LE MAIRE DE MILLERY

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle encombrée d'un bâtiment à démolir
Adresse du bien : 11 rue de l'Eglise 69390 MILLERY
Valeur vénale : Cf paragraphe 8

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de MILLERY

affaire suivie par : Cyril CHATAGNAT

2 – DATE

de consultation : 29/11/2021
de réception : 29/11/2021
de visite : 27/03/2019
de dossier en état : 29/11/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle encombrée d'un bâtiment à démolir.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

A MILLERY : 11, rue de l'Église

Maison construite en 1900, élevée en R + 1+ combles. Construction en L avec jardinet d'environ 40 m². Murs en pierre ; Rez-de-chaussée servant de stockage avec un étage à usage d'habitation.

Selon les informations de la Commune, ce bâtiment est destiné à être démoli, son état sanitaire ne permettant pas sa réhabilitation.

La SDP afférente au projet de construction est estimée par la Commune à 77 m² SDP.

Proposition de la Commune : cession au prix de 50 000 €.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire du bien : Commune de MILLERY

Situation d'occupation : libre d'occupation

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Parcelle cadastrée B 206 (135 m²)

PLU : zone Uap

Périmètre ABF

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée par comparaison.

La valeur vénale de ce bien est estimée à 50 000 € (dans le cadre d'un projet de démolition du bâti existant et de reconstruction sur une partie du terrain d'une surface de plancher estimée à 77 m²).

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,



Jean-Louis DUPUCH

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques